



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'EURE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Évreux, le 22 avril 2013

Report de l'essai mensuel du bon fonctionnement des sirènes

L'article 4 de l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux caractéristiques techniques du signal national d'alerte précise que « *les détenteurs des dispositifs d'alerte doivent s'assurer du bon fonctionnement de leurs matériels : pour les sirènes relevant de l'Etat, des communes et des établissements industriels autres que les aménagements hydrauliques, les essais ont lieu le premier mercredi de chaque mois, à midi* ».

Le premier mercredi de mai 2013 étant jour férié, les dispositifs normaux en terme d'effectif pour réaliser l'essai mensuel ne seront pas appliqués.

Le ministère de l'intérieur a donc pris la décision de reporter **l'essai mensuel au jeudi 2 mai 2013**.

[Contact presse](#) : Maud LUCAS 02.32.78.27.35